

La constitution historique des "Cévennes" et le statut ontologique des entités culturelles

José Rodrigues dos Santos¹

En tentant de résumer, dans l'exposé qui suit, les principaux résultats de la recherche sur la constitution et le mode de fonctionnement de la notion de "Cévennes", je serai amené à insister sur ce que pourrait être son apport au débat sur le statut ontologique des entités culturelles ("cultures", "ethnies", "peuples" ou "pays"), en tenant compte de leur constitution historique.

Pour traiter ces questions sur le terrain choisi, quelque part sur les franges méridionales du Massif Central, il a semblé intéressant de penser notre problème comme s'agissant des termes d'une énigme. Il existe, en effet, dans les discours locaux (d'ailleurs plus ou moins "locaux", comme on le verra), une notion qui s'impose à tout enquêteur comme une évidence : celle de "Cévennes". Les interlocuteurs que nous y pouvons rencontrer ne se posent jamais la question de l'existence de ce quelque chose qui correspondrait au terme. On est en Cévennes ou on n'y est pas, on appartient ou non aux Cévennes, on est ou on n'est pas "Cévenol"... La question de savoir ce que signifie précisément chacune de ces propositions, bien qu'elle soit soulevée avec insistance par ceux qui se sentent concernés par la notion, semble condamnée à recevoir des réponses qui se formulent sur le mode de l'évidence. Ce "c'est ainsi", comme nous devons peu à peu le percevoir, non seulement suffit, à ce qu'il semble, à remplir le rôle qu'on souhaite faire jouer à la notion, mais encore lui est nécessaire. Or, d'autre part, dès que l'on tente de confronter entre eux les divers usages de la notion, il apparaît que la plus grande difficulté existe à déterminer un référent commun. Faire passer la notion de "Cévennes", par le plus simple jeu de l'interrogation, du statut d'évidence, fondatrice d'amples discours, à celui d'énigme sans réponse suffisamment acceptable, tel fut le point de départ, et sans doute le premier résultat de l'enquête. L'approche choisie, suggérée par la problématique des "frontières culturelles", incitait à concentrer l'effort d'enquête moins sur le fait identitaire (et ses contenus), que sur l'inscription spatiale de ces faits. A partir de ce choix général, il était cependant possible de s'intéresser à l'apparition d'un simple dénivelé local, dans l'espace de la culture : la frontière comme différence dans cet espace, point de cassure, ligne ou zone où s'établit un écart, qui ne contraint pas l'ethnologue à penser la nature des espaces qui se trouvent ainsi différenciés ; ou bien de tenter de comprendre quel était le statut d'au moins un des espaces résultants de l'effet de frontière. En l'occurrence, puisque nos interlocuteurs sur le terrain s'attachaient à affirmer l'existence, non d'une ligne ouverte marquant une distinction,

¹ Departamento de Sociologia, Universidade de Evora, Portugal. *Email* jsantos@uevora.pt

mais d'une entité identifiable dans et par l'espace, il devenait crucial de considérer que le "fermé" que suppose logiquement la nature de la notion devait pouvoir être déterminé sur tout son pourtour.

En conduisant l'enquête par le biais du repérage des "limites" spatiales et des critères qui les justifient, c'est le processus de fabrication des entités référées à un espace propre, en tant que processus porté par des groupes sociaux particuliers et concurrents, qui nous est apparu dans toute sa complexité. Ces processus renvoient à une problématique qui allie les questions de la *différenciation culturelle* et de l'*élaboration* qui aboutissent dans certains cas à la constitution d'entités culturelles fortement spécifiées.

Les limites spatiales - les "frontières" - assignées à cette entité "cévenole" ont été examinées en tant qu'ensemble de définitions "extensionnelles" de l'entité. Ce sont d'une part les définitions savantes qui ont été confrontées, en mettant en lumière les critères qui les sous-tendent ; et nous avons, d'autre part, tenté d'appréhender le mode d'articulation des "définitions" vernaculaires recueillies sur le terrain.

Les caractéristiques du "jeu" entre ces définitions alternatives de l'espace culturel nous ont conduit à nous interroger sur le statut de la présence de la châtaigneraie, que l'on nous désigne sans cesse comme le critère décisif dans la perception des "limites" de l'espace "cévenol". Donnée de fait au statut incertain, la présence de la châtaigneraie est tantôt à envisager comme une donnée objective, sous-jacente au jeu des définitions et des frontières, dépassant chaque définition particulière et les expliquant toutes, tantôt comme un "foyer virtuel"² dans la perception de l'espace, permettant la fixation d'une représentation de soi "à bas bruit".

L'existence d'une "civilisation du châtaignier"³ a été avancée comme "hypothèse explicative" : ce serait la formation de cette "civilisation" dans le temps long qui expliquerait la possibilité et la pertinence de l'ensemble des définitions successives, concurrentes et même parfois incompatibles des "Cévennes", par-delà les réelles contradictions qui les opposent.

Bien qu'elle ait acquis quelque consistance au cours et au moyen de la constitution du dossier qui est présenté⁴, il n'en est pas moins certain que cette "explication" demande elle-même à être "expliquée". Comment cette "civilisation" a-t-elle pu se constituer ? Pourquoi s'est-elle formée sur ses limites constatées ? Quelle place doit-on faire dans la description aux facteurs écologiques ("naturels" au sens restreint) et aux facteurs

² Claude Lévi-Strauss, dans le Séminaire sur la notion d'identité (1977), utilise la métaphore du "foyer virtuel", qui est particulièrement évocatrice, et va dans le même sens que l'expression utilisée ici.

³ Je me réfère, pour l'emploi de cette notion, à la thèse d'A. Bruneton-Governatori (1984).

⁴ Le dossier complet est donné dans le rapport remis en Janvier 1996 à la Mission du Patrimoine ethnologique. Cf. Dos Santos 1996

sociaux et culturels, contingents dans l'histoire ? Comment rendre compte à la fois de la configuration d'ensemble (à l'échelle de la dite "civilisation"...) et des formations partielles, locales, qui se traduisent dans l'existence de plusieurs sous-unités juxtaposées, et concurrentes?

Les réponses proposées s'articulent autour de deux groupes d'hypothèses. Elles concernent la possibilité d'une écologie des phénomènes culturels, et le rôle qu'elle pourrait jouer dans le processus de formation des entités culturelles, d'un côté. Dans cette optique, le caractère contingent des intérêts, des stratégies et des idéologies des groupes sociaux qui se trouvent impliqués dans le devenir d'un certain espace culturel, est contraint par les données écologiques naturelles, qui agissent dans le temps long. Celles-ci deviennent des éléments fondamentaux dans l'élaboration des formes culturelles, de leur répartition dans l'espace, et par conséquent de la détermination de la dimension que prendront en fin de compte les entités résultantes de ce processus.

D'un autre côté, les hypothèses auxquelles nous parvenons proposent la reconnaissance du rôle fondamental que joueraient les schèmes de perception et de mémorisation de l'espace (leur forme spéciale d'organisation et les configurations auxquelles aboutit leur mise en pratique), dans la manière dont elles sont socialement mises en oeuvre et utilisées,. Ces contraintes perceptives et mnémoniques pourraient expliquer pour une grande part, les formes (spatiales, culturelles) des entités, leur statut ontologique, et enfin les caractéristiques de leurs usages - leur mise en discours⁵.

1. Présentation de l'enquête

L'enquête dont je présente ici quelques-uns des résultats a été menée de 1992 à 1995, dans le cadre du programme "Frontières Culturelles", mis en place par la Mission du Patrimoine Ethnologique ⁶.

Le cadre géographique d'abord retenu pour l'enquête obéissait à l'option suivante: s'agissant d'étudier la diversité culturelle, et la manipulation des différences, il importe de ne pas être prisonnier, par avance, de la définition des unités culturelles dont l'évidence est donnée a priori. En conséquence, il paraissait bon de découper dans l'espace culturel, inscrit dans la géographie, un périmètre volontairement arbitraire, dont les limites devaient seulement obéir à une volonté d'inclure du divers, en l'occurrence des faits dont la diversité soit la plus grande possible, tout en respectant une contrainte de dimension.

Le défi que nous opposaient les premières phases de l'enquête était donc celui de savoir si, faute de disposer des moyens de repérer aussi finement qu'on l'aurait souhaité la matrice éventuelle de distribution des micro-différences culturelles "objectives", à partir

⁵ Ce second aspect ne sera pas traité ici, afin de ne pas alourdir l'argumentation. Celle-ci sera présentée dans un autre texte.

⁶ Ministère de la Culture, Paris.

de laquelle, par hypothèse, se forment les acteurs et se développent les stratégies, on ne serait pas contraint de faire involuer la problématique vers les questions d'identité et de fonctionnement des entités données *a priori*.

Ce défi a été relevé selon deux axes complémentaires. Le premier fut celui du repérage aussi précis que possible des caractéristiques de l'espace dans lequel ces cultures locales se sont développées, et des contraintes que ces caractéristiques ont fait peser sur les faits culturels. Dans cette même direction est inclus, bien sûr, l'effort pour décrire la diversité culturelle observable dans cet espace dans toute la mesure des possibilités qui étaient les nôtres. Ce premier axe reprend donc l'orientation de départ, en atténuant seulement l'ambition initiale en termes de densité.

Le second axe, que le dispositif initial ne prévoyait pas, est constitué, comme on l'a indiqué, par la tentative de saisir *le fonctionnement de la notion* de "Cévennes". Il fallait trouver un angle d'approche qui nous exposât le moins possible à la répétition des stéréotypes ("être Cévenol", les "ancêtres cévenols", "l'âme cévenole"...); qui nous permît d'échapper aux discours prêts à l'emploi que l'on ne pouvait être, du fait même de l'omniprésence de la référence qui nous contraignait à en prendre acte, que trop disposé à nous servir. Ce biais, il nous a semblé possible de le trouver dans la question des limites géographiques de ce que l'on entendait désigner par "Cévennes", et cela à partir de deux sortes de matériaux fondamentalement distincts : les textes savants, de l'érudition locale, et l'enquête sur le terrain.

En conduisant l'enquête de cette façon, et avec ce point de départ, nous avons peut-être été en mesure d'échapper aux principaux pièges que tend au chercheur la notion d'identité. Il ne s'agissait plus, en effet, de centrer le questionnement sur ce qui fait que des gens se "sentent" être des "Cévenols", en sollicitant une sorte d'introspection, un retour sur les "raisons" ou les critères d'une appartenance personnelle, mais de déterminer sur le terrain, dans l'espace concret, matériel, sur lequel vivent ces personnes, le ou les points de transition, de franchissement, et de saisir, chemin faisant, les critères qui informent ces jugements.

Il n'est pas douteux que des mécanismes projectifs et introjectifs relient ces jugements sur l'espace et sur ses discontinuités et appartenances, d'une part, et ceux que les personnes portent sur leur propre identification en termes d'appartenance culturelle, d'autre part. Mais les données recueillies ont confirmé la légitimité de l'hypothèse qui consiste à considérer que la structure de l'espace objectif, en termes d'appartenance à des sous-ensembles et en termes de formes de discontinuité qui les séparent, constitue une réalisation spéciale, dont il est légitime et productif de tenter de saisir l'organisation.

Conceptions savantes

L'examen de la manière dont la culture savante a déterminé et inscrit l'entité "Cévennes" dans l'espace était un point obligé d'entrée en matière. La question n'a pas seulement été

réglée de diverses façons selon les époques, les points de vue et les auteurs, elle a fait l'objet de réflexions explicites, et donné lieu à des tentatives de systématisation, qui offrent un matériau de choix. Dans le texte du rapport final (Dos Santos 1996), je me suis attaché à analyser la constitution de deux familles de définitions des "Cévennes", celles qui leur donnent une extension très large, et celles qui visent à délimiter des entités restreintes. J'ai essayé de mettre en lumière les caractéristiques de ces dernières, en tentant de saisir, à travers l'étude des critères explicites ou implicites qui les fondent, les points de vue, socialement et historiquement situés, qui les produisent.

Un pointage très précis des principaux textes (cartes, descriptions, énoncés de critères de démarcation) a été effectué. Pour ces textes savants, ce n'est plus seulement une ligne de séparation entre deux espaces sans caractérisation *pleine*, positive, que l'on a eu à examiner, mais tout le *pourtour* que la ligne doit effectuer pour que l'entité existe ; cette conception nous confronte à un certain type d'opposition entre le dedans et le dehors que nous essaierons de caractériser.

Conceptions vernaculaires

Le contrepoint nécessaire au matériau d'origine savante ou quasi-savante (dont les sources s'échelonnent depuis le savant à l'autorité intellectuelle institutionnellement reconnue jusqu'à l'érudit amateur local), est donc fourni par les enquêtes de terrain. Plusieurs dizaines d'entretiens ont été menées en des points délibérément choisis pour leur situation sur les lieux où le doute quant aux appartenances pouvait paraître le plus intense⁷. L'objectif qui était poursuivi était bien entendu d'abord celui d'appréhender la façon dont les gens envisageaient localement la situation de leur village, de leur petite vallée, par rapport à la notion de "Cévennes". Mais j'étais également tenté de faire émerger la teneur et l'extension de cette notion dans son ensemble, au-delà de la place que tel village pouvait y occuper. Qu'étaient donc "les Cévennes" pour ces gens ? Depuis quel endroit jusqu'à quel autre s'étendent-elles ? Pourquoi ces personnes mettent-elles ainsi la limite ici plutôt que là, et d'après quels critères ?

Une problématique de perception et d'organisation de l'espace était ainsi mobilisée. Les modes de situation de l'espace personnellement accessible par rapport à un espace plus large, moins pratiqué souvent qu'imaginé, mais ne servant pas moins de cadre de référence pour la définition des entités culturelles, devenaient objets de l'enquête.

2. Les "Cévennes", une "ethnie" qui n'a pas réussi

Les indications qui tendent à placer la question cévenole dans le cadre des problématiques de l'ethnicité sont nombreuses, bien qu'elles restent fort discrètes. Parmi les auteurs dont les études sur les "cévennes" ont été passées en revue, on aura relevé la coloration "ethnique" que J.-P. Boisset (1969) donnait à son objet. Le sociologue avait

⁷ Enquêtes semi-directives enregistrées au magnétophone, dont la durée, très variable, va de la demi-heure jusqu'à plusieurs heures.

probablement à l'esprit les travaux de son directeur de thèse, J. Servier, ou de son président de Jury, Roger Bastide, en envisageant les habitants de la "Cévenne" comme un "peuple" aux caractères ethniques affirmés. Le linguiste Ch. Camproux n'en était pas loin, lorsqu'il relevait parmi les facteurs d'explication des différences dans l'espace (*grosso modo* entre nord et sud du domaine) les différences de peuplement, et notamment la différente intensité de la celtisation. L'anthropologie physique, malgré la fragilité des données phénotypiques ("hommes bruns" et "hommes blonds", ou "dolichocéphales / brachycéphales) et au-delà des difficultés que nous avons à raisonner sur ce type de données depuis que leur usage a été associé aux pires crimes qu'ait commis notre propre civilisation, était elle-aussi convoquée dans le sens de l'existence de quelque chose qui a bien statut ethnique. Le Roy Ladurie (1966), quant à lui, faisait allusion au "renouvellement du stock ethnique" dans un sens très proche de la biologie, en évoquant les conséquences de l'infusion massive, dans le long terme, de populations originaires des hautes terres, vers les bas-pays. H. Balfet et Ch. Bromberger (1976), utilisaient explicitement (quoique de façon marginale par rapport à leur argumentation) la notion d'ethnicité, pour rendre compte du sentiment particulier d'appartenance des "Cévenols" à une entité culturelle large, à laquelle s'intégrait selon eux, et c'était l'un des acquis intéressants de leur recherche, sans intermédiaire, le "quartier".

Quant aux auteurs de l'*Encyclopédie du Temps Cévenol*, ils se réfèrent aux habitants des "Cévennes" comme à un groupe territorialisé, porteur d'une culture spécifique et d'un sentiment fort d'appartenance, ce qui est aussi pour certains la définition du groupe ethnique. Mais il est vrai que la terminologie qui renverrait de façon trop directe à l'ethnicité reste minoritaire, malgré l'effet d'évidence que tendent à produire tous ces textes, parmi nombre d'autres (cf. par exemple J.-N. Pelen 1975, 1987) : il existe un "petit pays", "bien délimité", "homogène", dont les habitants sont porteurs d'une culture spécifique. Enfin, résultat d'un processus de "cévenolisation" (Pelen 1991 : 359) ou persistance de différences immémoriales (entre Volques, Gabales, Rutènes et autres "Celtes"), cette identité spécifique aboutit à cette sorte d'évidence que nous avons trouvée dans les textes des érudits locaux sous la forme de l'invocation d'un "*Nous, Chez Nous*" (Quiminal 1996), qui renvoie à l'ethnicité. Les études citées eussent-elles concerné des peuplades vivant sous d'autres cieux, là où se trouvaient jusqu'à ces dernières décennies les terrains d'élection des ethnologues, elles auraient sans nul doute adopté massivement la rhétorique de l'ethnicité pour décrire la culture locale. Les auteurs anglo-saxons et américains du Nord spécialement, en partie à cause de la situation originale qui était celle de leur sous-continent, où une "nation" tente de se constituer grâce aux apports les plus divers ou/et malgré eux, en partie à cause de la façon de gérer les problèmes de diversité culturelle qui a prédominé dans leur société, ont très vite "réimporté" les problématiques ethniques forgées dans les domaines exotiques vers le traitement des problèmes domestiques. Une tradition précisément

politique, propre à la France jacobine et à ses élites intellectuelles⁸ pour lesquelles il y a urgence à oublier les diversités culturelles dès lors qu'elles peuvent entrer en concurrence avec la définition officielle de la "nation" et de la culture "nationale", ce qui place particulièrement les ethnologues dans une posture difficile, car la constitution même de leurs objets suppose et exige une rupture contre le dogme de l'unité de la "nation".⁹

Tout ceci n'explique qu'en partie le fait que le thème "ethnique" n'ait pas acquis une plus grande importance dans l'élaboration des discours sur les "Cévennes". Aux facteurs imputables à la société française, en tant que champ dans lequel la constitution "d'ethnismes" a été longtemps rendue difficile pour tout élément local, culturel, etc., du moment que cet élément, espace ou groupe, fait partie de la définition essentielle de la "nation",¹⁰ il faut ajouter les raisons qui découlent des caractéristiques *locales* du jeu de différenciation culturelle, et nous intéressent au premier plan.

L'ethnisation des cultures locales impliquées dans la "civilisation du châtaignier" aurait pu produire soit un ensemble plus ou moins unifié, appuyé sur la châtaigneraie et s'étendant, comme elle, des Boutières, au centre du Vivarais, jusqu'aux pentes occidentales du Lingas, déjà en Aveyron ; soit un certain nombre de petites unités culturelles coordonnées. Mais l'ethnisation "vraie"¹¹, n'a pas eu lieu, ni dans

⁸ Celle qui fait dire à Ph. Poutignat et J. Streiff-Fenart (1995) que la France est "un pays d'immigration qui s'ignore", et explique selon moi pour une bonne part le choc qu'a provoqué l'ouvrage d'E. Weber ((1976) 1983). Les raisons des "réticences" à l'égard de la notion d'ethnicité de la part des "sciences sociales françaises" sont bien analysées dans le premier de ces ouvrages (notamment pages 189 et ss).

⁹ Ce qui rend compte de l'impact considérable de l'ouvrage de De Certeau, Julia et Revel (1975) sur "la politique de la langue" (et est à mon sens, *mutatis mutandis*, du même ordre que "l'oubli" et la "redécouverte" de Vichy par les Français au début des années 90). C'est la profondeur soudain découverte de l'amnésie (outre la qualité des travaux qui la révèlent) qui transforme le fait théorique en fait social.

¹⁰ Ce qui n'est donc évidemment pas le cas pour tous les autres types d'éléments - territoires coloniaux, groupes racialement "non-blancs" -, même lorsque les définitions formelles ont tenté de masquer les différences. Ainsi, dans le passé, l'impossibilité d'admettre que l'Algérie "département français" fut vraiment un département "comme les autres" et tous ses habitants des Français "comme les autres" ; et dans le présent, de régler les problèmes des soi-disant "départements d'outre-mer" comme ceux des vrais départements. Ou bien, dans la dimension interne, de considérer que des personnes d'origine arabe ou africaine soient vraiment des citoyens comme les autres... au-delà des définitions formelles : leur présence est "traitée" à l'intérieur d'une grille ethnique (Cf. Ph. Poutignat et J. Streiff-Fenart (1995 : 191), mais aussi Dos Santos et Marié 1971, Dos Santos et De Alencar 1972, Dos Santos 1973). Rappelons que la France (sous la "droite" comme sous la "gauche"), reste l'un des derniers pays d'Europe occidentale à n'avoir pas signé la Convention Européenne sur les Droits des Minorités.

¹¹ En admettant le caractère continu du degré d'ethnisation, qui rend inutiles les tentatives de définition de limites exactes entre ce qui est ou n'est pas "ethnique", il

l'ensemble, ni pour chacun des espaces partiels. En fait, comme on l'a vu, seule une partie de cet espace a été prise en charge par un processus social suffisamment efficace de mise en forme des différences, et de leur manipulation en vue de la constitution d'une entité sinon séparée, du moins distincte et auto-définie : le pays "des serres et des gardons", la "Cévenne des Cévennes". J'ai attribué cet effet, qui n'est, comme je tenterai de mieux le dire plus loin, qu'un demi-succès, à l'action des élites protestantes de l'arc de l'est languedocien, d'Uzès et Nîmes à Montpellier.

Il ne faut pas en conclure que les autres entités partielles, juxtaposées à celle-ci dans l'espace de l'adret méditerranéen qui les contient toutes, et coordonnées, non hiérarchisées dans leur appartenance, aient manqué d'acquiescer une certaine réalité sociale et culturelle (rappelons-les : le Vivarais et sa "Cévenne vivaroise", le Gévaudan et sa "Cévenne gévaudanaise"...). Elles "existent" donc bien en tant qu'espaces d'appartenance privilégiée, bien qu'à des degrés d'intensité différents (et d'ailleurs, sans aucun doute, différemment selon les époques historiques). On aurait pu suivre les auteurs qui intègrent et élaborent "l'idée" de la "Cévenne des Gardons", pour en faire, en la construisant autour du fait protestant, une exception, et donc le seul lieu où aurait émergé une entité culturelle saisissable comme telle. J'ai montré, au contraire, qu'il était essentiel de les intégrer, toutes, dans une description qui prétende rendre compte de leur découpe sur le continuum des pentes, qui en fait des secteurs distincts d'une même "civilisation" paysanne accrochée sur le même adret, d'une part ; et une description qui retienne cet autre fait essentiel qu'est leur dépendance préférentielle vis-à-vis de différents ensembles urbains et administratifs des plaines, d'autre part (Privas pour les Boutières, Viviers pour la "Cévenne" vivaroise, Uzès-Nîmes pour la "Cévenne" gardoise-gévaudanaise...).¹²

A partir d'un "matériau" qui n'est ni plus ni moins fortement marqué par les différences culturelles, c'est-à-dire, qui n'est *a priori* ni meilleur ni moins bon que les autres, pour former la base d'entités culturelles de type ethnicisant, les élites protestantes languedociennes ont entamé un travail de construction qui aurait pu aboutir à la création d'un groupe ethnique, au sens de société locale porteuse d'une culture distincte affirmée de façon totale. Ce travail, commencé dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, a probablement atteint sa plus grande intensité dans ses dernières décennies, et son apogée avant la guerre de 1914-1918.¹³

suffit de constater que la prégnance des discours sur soi et sur l'autre subit parfois un *effet de seuil* (provoqué, peut-être, avant tout par la confluence entre le *thème génétique* auto-attribué et son assignation par les autres) qui fait entrer un groupe dans le domaine de l'ethnisme.

¹² Comment cette fragmentation interne de l'espace s'accorde avec la détermination générale que j'invoque en explication de son unité (la châtaigneraie), c'est ce qu'on tentera d'argumenter ci-dessous.

Entamé vers la fin de ce que les historiens (Joutard *et alii* 1979) et des ethnologues (Pelen 1975, 1987) ont appelé "l'âge d'or des Cévennes", le travail de production du "peuple" cévenol a acquis sa maturité au moment où une crise profonde affectait les sociétés montagnardes. Après l'hécatombe de la Grande Guerre, saignés à blanc par l'exode rural, les pays de la châtaigneraie en général et le "pays huguenot" en particulier, ont vécu une longue agonie. Longue, si on pense aux souffrances qu'inflige aux membres d'une culture le spectacle de sa propre disparition : trois générations. Mais elle fut courte, elle fut extrêmement abrupte, la destruction de ces cultures locales, à l'échelle des temps qu'avait exigé la mise en place du substrat de différences sur lequel pouvait faire fond l'ethnisation. La présence de ces "peuples", devenue de plus en plus ténue, ne peut plus guère soutenir qu'une nostalgique évocation. La netteté de la différence de l'ensemble de l'espace propre à la civilisation du châtaignier, ainsi que la richesse même de la diversité sous-jacente, cèdent massivement sous la pression de la culture dominante, pour ce qui est des populations qui demeurent. Si toute différence n'est pas abolie (ce que je ne prétends pas), du moins les différences deviennent-elles si résiduelles ou si désarticulées, qu'elles ne peuvent plus guère porter un projet ethnisant. "L'organisation des identités ethniques ne dépend pas de la diversité culturelle *per se*, comme cela est supposé en général par l'anthropologie, mais plutôt de l'assignation de sens sociaux particuliers à un ensemble limité de faits", écrivait J.-P. Blom (1969 : 74, je traduis). C'est le sens que j'ai voulu donner au "travail" des élites. Mais l'assignation de ce sens est contrainte par la matrice que crée la diversité.

La civilisation de la châtaigneraie était sans doute un "bon objet" pour ce type de travail. L'évolution de la société dans laquelle elle s'insérait l'a vidée de son contenu, privant le travail d'élaboration d'une partie peut-être essentielle de sa pertinence. C'est dans ce cadre que l'on peut réfléchir¹⁴ sur le devenir des stratégies comme celles des élites ardéchoises (Boutières), autour de la notion de "civilisation du châtaignier" : une nouvelle entreprise "ethnique", avec de nouveaux contours, dans un contexte historique radicalement redéfini (métropolisation de l'espace au niveau national (Medeiros 1996) et mise en place d'un "marché" des identités locales, régionales, traditionnelles ou ethniques...).

Il semble bien vrai, par conséquent, qu'en Cévennes comme dans le cas des sociétés montagnardes du centre de la Norvège qu'étudiait J.-P. Blom, "l'existence, entre populations régionales, de différences culturelles considérables, qui fournissent la base pour une complémentarité symbiotique et un riche matériau pour des distinctions et des stéréotypes régionaux, n'entraîne cependant pas *par elle-même* une organisation sociale de l'activité fondée sur des unités ethniques" (1969 : 83 ; je traduis et souligne). Mon

¹³ On se référera aux travaux de Ph. Joutard sur la création de la "Légende des Camisards" (1977).

¹⁴ Je me vois contraint de renvoyer, une fois de plus, vers le texte complet du rapport de 1996, pour cette discussion.

propos revient donc à suggérer qu'en vertu de déterminations globales (les "caractères originaux" de l'histoire de la société française, pour paraphraser le titre de Marc Bloch) aussi bien que par l'effet de déterminations locales, l'ethnisation des rapports entre "Cévennes" et pays environnants n'a pas abouti à la mise en place d'un système "fondé sur des unités ethniques" au sens strict. Mais ce constat négatif doit être nuancé, pour tenir compte et profiter de l'imprécision même de la notion d'ethnicité.¹⁵

Deux conclusions majeures de ce débat nous y incitent, qui étaient placées au principe même de notre démarche¹⁶. La première repose sur l'hypothèse de continuité, de variation continue des faits culturels et concerne la nature des objets étudiés par l'ethnologue ; la seconde, qui emprunte aux positions de F. Barth, consiste à proposer un traitement à *dominante formelle* des faits ethniques et donc inter-ethniques. Comme l'écrivent Poutignat et Streiff-Fenart en donnant leur propre lecture de l'apport de Barth, l'unification (problématisation) du domaine de la diversité culturelle et de sa structuration en éléments co-dépendants ne peut être trouvée que "dans l'établissement d'un cadre d'interprétation des phénomènes ethniques suffisamment formel" (1995 : 200). La combinaison de ces deux conjectures conduit à une description qui reconnaît dans les phénomènes "ethniques", et dans les processus d'ethnisation, un grand nombre de degrés, allant depuis l'existence à bas bruit de différences culturelles quasi-tacites, très faiblement mobilisées dans des jeux inter-groupes, jusqu'aux situations qui se définissent *principalement* par le caractère ethnique de la définition (auto- et inter-définition) des groupes et de leurs relations.

Rapportée à notre propre description de l'espace culturel dans lequel se trouve impliquée la notion de "Cévennes", cette double option permet de reconnaître dans la diachronie divers moments de constitution des entités culturelles (entendues en un sens faible) et, dans les rapports entre les divers sous-espaces, diverses *configurations* se succédant dans le temps : avant la peste de 1348, la période de l'étiage humain du "long XV siècle", les siècles du trop-plein humain (où les populations sont "comme des souris dans la grange"...) qui vont du XV au milieu du XIX (Le Roy Ladurie 1966), puis la période de déclin démographique "en nappe", relativement lent ; enfin, la période contemporaine (après 1918) qui serait celle de l'effondrement. Dans la synchronie, c'est dans l'espace même de la géographie que les degrés différents de constitution "ethnique" sont reconnaissables, comme dans l'espace proprement social de ces sociétés (contraste entre visions des diverses élites - gardoises, gévaudanaises, vivaroises - et perceptions vernaculaires). Peut-être peut-on ainsi résoudre de façon plus convaincante les dilemmes que rencontrent des tentatives de description anthropologique de certaines

¹⁵ On doit en effet prendre acte de façon explicite de la critique du substantialisme (ou de l'essentialisme) sous-jacents à de nombreuses utilisations de la notion d'ethnicité et de celles qui lui sont directement ou indirectement associées - "ethnie", "tribu", "peuple", "culture" (Amselle 1990, Poutignat et Streiff-Fenart 1995). Cf. note 11.

¹⁶ Elles sont formulées dans notre Projet, soumis à la Mission du Patrimoine en 1990.

"cultures" : imposer une lecture ethnique à un ensemble culturel qui la refuse, ou bien nier rondement la pertinence de discours autochtones qui, au contraire, s'en réclament. Deux exemples sont bien connus, et il est utile de les rappeler d'un mot. Le premier concerne l'étude de Cynthia Mahmood sur la culture frisonne (Hollande), le second est celui de la recherche de R. Handler en 1988 sur la culture québécoise. Les deux chercheurs arrivent, chacun de leur côté, à la conclusion qu'il est *impossible de déterminer un ensemble de critères définissant* chacune de ces deux "cultures", tel que tous ceux qui s'en veulent membres les possèdent. Les "critères cités pour définir ce que c'est que d'être Frison" souffrent de "substantielles variations" selon les informateurs, et il est impossible d'identifier une zone de consensus, même minimal (Mahmood and Armstrong 1992 : 3). Autrement dit, la question qui se pose est la suivante : "la culture frisonne existe-t-elle ? ". En effet, la variation dans les critères utilisés est telle, "qu'il est impossible d'établir à partir des réponses des villageois, une liste de traits ("features") qui seraient nécessaires et suffisants pour définir la culture Frisonne" (1992 : 2). Non seulement il n'y a pas consensus entre les personnes se réclamant de leur appartenance à cette culture : mais l'ethnologue peut-il (ou peut-elle) faire autre chose que construire un artefact qui est au moins autant un produit des besoins internes de sa discipline qu'un pur instrument de certaines idéologies locales ? ¹⁷

Le point de vue de Handler n'est pas très éloigné, qui reconnaît l'impossibilité, pour le chercheur comme pour les intéressés eux-mêmes, de décliner une liste d'attributs définissant la culture québécoise, attributs que doivent posséder tous les membres de cette culture pour pouvoir être dits ses membres. Mais, tandis que les résultats de Mahmood choquent les informateurs par l'utilisation qui est faite du terme de "minorité ethnique" pour les désigner (ils ne veulent, en somme, aucunement se reconnaître comme "minorité ethnique", qu'ils réserveraient par exemple pour les ressortissants néerlandais d'origine plus ou moins surinamienne, par exemple), les conclusions de Handler, inversement, choquent les intéressés par son déni de l'existence même de la "culture québécoise", là où les personnes concernées s'en revendiquent explicitement "et chaleureusement". Pour lui, en effet, au Québec "il faut voir la conscience ethnique plutôt comme une idéologie politique que comme une partie de la culture per se" (Mahmood and Armstrong 1992 : 7). Dans un cas comme dans l'autre, le problème consiste à déterminer le *type d'entité* que devrait constituer la "culture" étudiée, et donc son statut d'existence : est-elle un simple produit de la construction méthodologique (artefact scientifique à portée purement opérationnelle), ou bien un simple produit des élaborations idéologiques locales, dues aux groupes minoritaires et activistes (une simple représentation parmi d'autres, indépendante de l'existence d'une entité culturelle quelle qu'elle soit) ?

¹⁷ C'est ce qui a conduit Poutignat et Streiff-Fenart à dire que les deux "idéologies" (ethnologique et nationaliste) partagent la même croyance à l'existence du "peuple", de la "nation", de "l'ethnie" (1995 : 196).

Le rapport avec les questions soulevées par notre propre enquête cévenole est évident. Mais les solutions avancées par Mahmood et Armstrong, qui sont empruntées au débat sur la catégorisation en psychologie cognitive ne me paraissent pas suffisantes. Ces deux auteurs proposent en somme¹⁸ de considérer que les entités ethniques en question ne relèvent pas de définitions de type "aristotélicien", en termes de conditions nécessaires et suffisantes (CNS), et donc de critères d'appartenance qui devraient être détenus par tous les membres de chaque culture, mais de définitions se référant au modèle "wittgensteinien", en termes de chaînes de critères telles que certains membres de l'entité peuvent n'avoir aucun caractère en commun avec certains autres.¹⁹ La double référence à Wittgenstein (sur-sollicitée, à mon sens) et à Zadeh et à sa théorie des ensembles flous ("fuzzy sets") ne résout cependant pas le problème *logique* incontournable posé par ce type d'entités : quelque flou que l'on soit prêt à reconnaître aux frontières des notions²⁰, il faut pouvoir déterminer à un moment donné le passage vers des objets ou des entités qui ne sont *pas* des "jeux" ou des "oiseaux"... Autrement dit, l'épreuve par la négation montre qu'il doit pouvoir exister *au moins un* critère *définitoire*, dût-il être différent ici et là.

Un troisième exemple utile est le travail d'A. W. Batteau sur les Appalaches. La voie qu'il pour la description de ce qu'il nomme "l'invention de l'Appalaches"²¹ est un peu différente. L'auteur décrit la formation d'un "mythe" (expression dont il tient à exclure toute connotation péjorative, indiquant vers une "pure fiction" ou une pure "manipulation"), celui qui concerne la culture d'une région montagneuse du centre-ouest des Etats-Unis, recouvrant une partie des Etats du Kentucky, du Tennessee, de la Virginie de l'Ouest. A. Batteau concentre son exposé sur le rôle que ce mythe, dans ses différentes formes, a joué depuis un siècle dans la culture nord-américaine, comme pôle spécifique d'identification (nature sauvage et originaire, montagnes inspirées, héroïsation de la pauvreté et de la résistance à la modernité aliénante...). Certains de ces thèmes résonnent familièrement. Mais le "pays" des Appalaches est renvoyé d'entrée de jeu au statut de "créature de l'imagination urbaine" (1990 : 1).

L'orientation "interprétativiste" de l'auteur le conduit à ne voir dans les différences culturelles qu'un "texte" parmi d'autres "textes". Son interprétation achoppe sur une question préliminaire : pourquoi précisément les Appalaches, avec la consistance et les contours que l'on constate, et, pour utiliser sa propre expression, avec la structure "sémantique" (1990 : 8) qui est la leur ? Il est vrai, cependant, que son objet n'est pas contraint par une profondeur historique comparable à celle des autres exemples cités, même si la phase de construction active du "mythe" se déroule sur des temporalités

¹⁸ Exposé plus détaillé de ces questions dans Dos Santos 1995a et 1995b.

¹⁹ Cf. la notion de "classification polythétique", R. Needham 1975.

²⁰ Voir l'examen des notions de "jeu" - "game", chez Wittgenstein, ou de "oiseau" - "bird" chez E. Rosch, par exemple).

²¹ Dans un ouvrage intitulé de façon provocatrice "*The Invention of Appalachia*", 1990.

équivalentes dans tous les cas (un siècle et demi au maximum), coïncidant avec celle de la formation des nations (et des nationalismes) modernes. Cette "culture" serait un pur effet "poétique", "rien qu'une "construction culturelle" (1990 : 198). C'est, malgré les précautions préliminaires de l'auteur, à une dissolution de la question des "Appalaches" en tant qu'entité "ethnique", plus encore, en tant qu'entité culturelle de quelque nature que ce soit, que l'on aboutit. Car la "culture" est envisagée comme ensemble d'interprétations (le cycle infini des interprétations d'interprétations chère à Geertz, où il se fait prendre lui aussi avec tant de complaisance - Carneiro 1996), dont le caractère essentiel semble être, comme pour tout relativisme, la contingence, voire l'arbitraire. La solution que proposent Mahmood et Armstrong est donc plus convaincante si on laisse de côté les difficultés qui concernent l'aspect logique de la structure des définitions et les arguments ayant trait au processus de catégorisation, pour retenir la reconnaissance du fait social et culturel que représentent les revendications collectivement assumées "d'identités" particulières, quel que soit le statut ontologique qu'on leur doit reconnaître dans chaque cas, la *variabilité* de ce statut étant, pour l'ethnologue, l'un des objets d'enquête les plus intéressants.

L'enquête cévenole débouchait sur une solution qui repose à la fois sur l'identification d'un critère fondamental, dont le poids logique et sociologique est plus important que tous les autres, à savoir, le fait civilisationnel de la châtaigneraie²², et sur une historicisation radicale du statut ethnique de la "culture cévenole". De même que les systématiciens ont été contraints de reconnaître que les différents traits ou attributs qui entrent dans la description des taxons n'ont pas tous le même poids, de même ici le rôle de critère décisif principal est dévolu à la présence de la châtaigneraie, et aux éléments culturels progressivement élaborés autour et au moyen de cette ressource fondamentale.

Et d'un autre côté, on l'a dit, il nous fallait renoncer à poser une fois pour toutes et partout le statut de cette "culture", mais tenter plutôt de répondre de façon diverse selon les époques, selon les micro-espaces, selon les groupes sociaux concernés. L'option prise quant à la reconnaissance du continu comme précédant logiquement et historiquement le discontinu, d'une part et l'historicisation - qui revient à ne pas rechercher une essence immanente et stable des origines au présent, et sur l'entièreté de l'espace, d'autre part, nous ont conduit à ne pas traiter le critère principal dans la définition du phénomène "cévenol" comme équivalant à la présence/absence de châtaigniers, mais comme étant marqué par nombre de degrés, et cela à toutes les échelles. La diversité du statut de la présence des châtaigneraies, qu'il faut toujours analyser localement et à diverses échelles spatiales simultanément, lui confère à nos yeux un caractère fractal, qu'on évoquera plus loin. Ils suggèrent aussi que l'existence "ethnique" de la culture cévenole ne cesse de varier, sur la base des différences

²² Il faut dire que ce "fait" est le produit de l'agrégation d'un nombre considérable de "faits" culturels élémentaires...

culturelles elles-mêmes en mouvement, selon les lieux, les époques, les résultats toujours provisoires des stratégies et des actions des groupes sociaux impliqués. L'enquête ainsi conduite se trouve délivrée de l'obligation dans laquelle la solution purement logique laissait les trois auteurs cités, à savoir, de prononcer un jugement global en termes de oui ou non, sur l'existence d'une entité nommée "la culture cévenole", et sur son statut d'ethnicité, et cela, une fois pour toutes.

3. La question des frontières des "Cévennes" : construction des conceptions de l'espace et assignation des limites

Au-delà des questionnements qui renvoient au thème de l'ethnicité, un second axe d'interrogation s'est précisé au cours de notre enquête. Dès que l'on est entré dans l'examen détaillé des définitions proposées pour la notion de "Cévennes" dans son acception spatiale, on a été forcé au constat de l'inefficacité des critères explicites de délimitation proposés par les auteurs étudiés : l'altitude "moyenne" ou la géologie (le schiste et/ou le granite, excluant le calcaire), la religion (le protestantisme, en laissant de côté les pays catholiques), la soie, le châtaignier (l'une étant d'abord un fait "de plaine", l'autre à la fois trop inclusif et trop exclusif). Mais ce constat heurte de front l'effet d'évidence que produisent les textes des auteurs qui s'attachent à donner des définitions territoriales des "Cévennes" : il existerait, sous ce nom, un "petit pays", "bien délimité", "homogène" (cf. par exemple J.-N. Pelen 1975, 1987). "L'énigme" que nous décelions, était cependant celle de la radicale non-coïncidence de toutes ces délimitations prises ensemble. D'un côté, on relevait deux familles de définitions, celles qui restreignent l'espace propre à cette entité à un "tout petit pays", et celles qui ont tendance à l'étendre largement ; d'un autre côté, on remarquait que de larges zones sont tantôt incluses dans la définition territoriale, tantôt exclues. En outre, en appliquant avec soin les critères explicitement donnés par chaque auteur pour justifier sa propre définition, nous arrivions dans tous les cas à des tracés différents des leurs. Ce n'était manifestement pas tel ou tel critère supposé fonder les limites de l'entité qui, appliqué sur le terrain, en *générât* les limites, mais quelque autre raison, qui restait inaccessible. Enfin, des ensembles culturels spécifiques apparaissent, inscrits dans le territoire, mais voilà : ils s'avèrent être également concurrents pour ce qui est de la définition de la "cévenolité", et deviennent incompatibles. Nous rencontrons tout d'abord l'affirmation de l'existence d'un espace hiérarchisé du point de vue de son appartenance "cévenole". Le thème de "La Cévenne des Cévennes", en faisant du caractère singulier de *la* "Cévenne des Gardons "le coeur", le centre symbolique et territorial de ces espaces, ordonne tous les autres par rapport à ce centre, et les lui subordonne. L'étude des définitions "gévaudanaise" et "vivaroise" (entre autres) des "Cévennes" mettait au jour un tout autre profil. Du point de vue "gévaudanaise", au lieu d'être un "coeur", elles n'étaient qu'une frange méridionale d'une autre entité fortement caractérisée (le

“Gévaudan”, dont on souligne l’existence - et la consistance - plus que millénaire, cf. Camproux 1962 surtout, mais aussi Jallois 1957, Bardy 1993).

Les points de vue vivarois, s’ils inscrivent également les Cévennes ardéchoises dans une entité historique forte, le “Vivarais” (“millénaire” lui aussi... cf. Bozon 1961, 1978, Forot et Carlat 1979, Carlat 1982), dont elles seraient une composante à part entière, acceptent, en revanche de leur donner un statut *coordonné* à celui des autres “cévennes” (lozérienne ou “gévaudanaise”, gardoise). La disparition du “coeur” symbolique privilégié, du centre organisateur, laisse donc place, dans ces définitions, à une série d’entités juxtaposées, de rang égal : elles s’ajustent même pour ce qui est de leur dimension, en prenant des contours qui dessinent des unités de taille à peu près identique. Avant d’entreprendre une tentative d’explication des données de ce “jeu” de découpages et de ces définitions antagonistes, en les rapportant aux stratégies des acteurs impliqués dans leur production, il nous a semblé indispensable de déterminer les facteurs communs, qui constituent l’espace de jeu où, toutes, elles se déploient. C’est ce que nous ferons un peu plus loin, dans la section consacrée à la lecture “écologique” de la constitution des “Cévennes”.

--

Mais tentons de résumer, auparavant, les caractéristiques des constructions savantes, afin de cerner ce qui les distingue des conceptions vernaculaires.

Tout d’abord, toutes les définitions savantes, sans exception, construisent les “Cévennes” comme encloses dans un “fermé”, comme celui qu’implique la démarcation d’une entité distinguée sur tous les fronts par rapport à un espace externe. Du fait que ce dernier se présente comme un ensemble non donné à l’avance d’espaces particuliers, l’opposition entre l’entité “cévenole” et ce qui l’entoure ne se décrit pas comme une opposition bipolaire, fût-elle multidimensionnelle, mais un ensemble d’oppositions, dont il importait à chaque fois de décrire les critères, les modes de fonctionnement. Pour cela, les “définitions” dues aux érudits s’articulent, chacune, en une série d’oppositions par rapport à un espace structuré par des entités de même type : d’autres “pays”, entités différentes dans leur contenu, mais équivalentes du point de vue de leur forme : dans l’espace des “pays” l’existence de chaque entité conforte celle de toutes les autres. Cet espace est discontinu par essence, “rempli” par un ensemble d’unités culturelles (quasi-ethniques, comme on l’a vu), de même nature. Elles ne sont concurrentes, à vrai dire, que sur la frontière, tandis que dans leur être et leur consistance, elles sont solidaires, et conjointement tissent un type d’espace caractéristique. Une notion comme celle de “Cévennes”, telle qu’elle fonctionne dans les discours érudits locaux, exige par conséquent de façon absolue qu’une entité existe, un référent matériel inscrit dans l’espace, distinct de ce qui *l’entoure*. C’est la pensée (carto)graphique qui est en charge de produire cette *entité enclose*, et c’est donc à la détermination de ce pourtour qu’il s’agissait de procéder tout d’abord. Or, comme on l’a dit plus haut, les “définitions” érudites ne résistent pas à ce traitement systématique.

Elles se réfèrent toutes, sur le mode de l'évidence, à des réalités différentes, souvent sans percevoir la portée de ces discordances : confrontée à la consistance de ses limites, l'entité sans cesse se dérobe.

Les élaborations savantes ne travaillent cependant pas sur un matériau inerte, en y découpant des entités entièrement arbitraires. Il ne s'agit donc pas de nier que celles-ci ont un certain type d'existence (dût-on admettre son caractère de produit historique), mais plutôt de reconnaître le réseau de contraintes qui rendent compte de l'émergence de ces différentes définitions (concurrentes), selon les points de vue socialement situés des groupes qui les promeuvent.

Dans les constructions vernaculaires, contrairement à ce qui se passe dans les conceptions savantes, la ligne d'inclusion n'est pas seulement, un "ouvert" (ou un segment séparé qui fonctionnerait comme un ouvert), mais il repose sur une série d'oppositions toujours *locales*, toujours dissymétriques et toujours différentes, c'est-à-dire, en dissymétrie par rapport à des axes différents. L'espace résultant n'est pas une mosaïque d'entités bien assemblée, complète, mais un espace polarisé à partir d'un point absolument privilégié : le hameau, village ou tout au plus la vallée où vivent ceux qui le décrivent. Je résumerai pour finir, ce qu'a permis d'entrevoir l'étude de la perception de l'espace cévenol. Elle montre d'abord que la frontière est déterminée avec une précision considérable par de nombreux informateurs en ce qui concerne leur espace propre. Mais deux phénomènes nous ont surpris : premièrement, ces descriptions si précises sont des produits *purement locaux* ; deuxièmement, la précision au plus près coexiste avec une remarquable incertitude quant aux limites plus lointaines. Produits purement locaux, les frontières précises "se déplacent" avec le point de vue de ceux qui les décrivent. Imprécises au loin, les frontières deviennent en pratique insaisissables : elles s'effacent. Etre "dans les Cévennes", dans cet ordre d'idées, n'est pas être inclus dans un espace clos, ni appartenir à une entité déterminée au sens érudit : c'est *être ici*, dans cette vallée (à la rigueur ce petit groupe de vallées).

4. La formation historique de l'entité "Cévennes" ouvre-t-elle vers une problématique de la diversification en termes "d'écologie culturelle ?"

--

Les caractères de cet espace, qui ont été étudiés comme une façon détournée de poser les questions culturelles, nous sont apparus dans leur complexité comme les témoins de différences culturelles considérables. Les éléments d'histoire récente (depuis le XVI siècle) que nous avons recueillis tendaient à suggérer l'existence d'un modèle spatial à *trois* éléments, plaines, pentes et Montagne ou hauts Plateaux. Nous allions ainsi contre la lecture simplificatrice de type démographique, qui se contentait de décrire les échanges entre pays froids d'altitude ("la montagne") et pays à climat méditerranéen ("la plaine"), comme un système à *deux* éléments, dans la lignée des meilleures études

(Poitrineau 1983) : pays donneurs, pays preneurs d'hommes. Une plongée dans les périodes précédentes montrait que ce système à trois éléments n'était pas une donnée immémoriale, mais devait remonter au maximum au XIV et XV siècles : il pouvait être le produit des siècles de colonisation qui précédaient, et surtout de la *rupture* du système de rapports qui prévalait entre plaines et pentes avant la peste de 1348. Avant ces dates, il serait difficile de trouver trace du système moderne (qu'il fût décrit comme système à deux ou à trois éléments), avec une migration structurellement organisée de la montagne vers la plaine. De fait, c'est l'inverse que les informations disponibles (et encore bien rudimentaires) suggèrent : les pentes sont colonisées lentement *à partir du bas*, non à partir du haut ; quant à ce dernier espace (la "montagne"), il ne semble pas représenter un pôle de hautes pressions démographiques avant les temps modernes.

Nous nous trouvons donc dans un cas de figure qui peut être décrit comme l'expansion (multimillénaire, car ceci pourrait remonter au néolithique) d'une société des plaines (et garrigues) vers les pentes adjacentes, qui constituent dès lors plus que leurs marges, leur *front pionnier*. Une commune origine culturelle, et ethnique si l'on veut, doit par conséquent être postulée au départ du processus de colonisation des pentes ; avec cette réserve d'importance, qu'il est fort probable qu'il faille parler au pluriel des sociétés de plaine, des origines, et par conséquent tenir pour premiers la diversité et le mélange des cultures. Ce qui semble plus assuré, c'est en revanche que la différenciation entre plaines et pentes n'est pas un fait originel, mais un fait émergent, tardif au regard des millénaires d'histoire attestée.

Pour ce qui est de la constitution d'une culture (ou d'un ensemble de cultures locales) "cévenole(s)", qui s'écarte sous de nombreux rapports de celles des (divers) pays avec lesquels elle est en contact, les facteurs écologiques représentent bien un ensemble de contraintes, et/ou un ensemble de possibilités *sui generis*. Si notre hypothèse est correcte, c'est donc bien l'existence d'une ressource²³ locale originale, le châtaignier, qui offre en premier lieu la "possibilité" que les sociétés qui viennent à se constituer sur et autour de sa niche écologique vont mettre en valeur. La société, de toute évidence, agit sur la ressource, se l'approprie, la modifie, la répand. Mais cette ressource peut certainement être dite *agir* en retour sur la société qui en fait son bien. Elle impose ses rythmes biologiques au calendrier des travaux, à l'organisation sociale des tâches ; mettre à son service le châtaignier, c'est, pour ces sociétés dont le niveau technique demeure faible, se mettre au service du châtaignier. La ressource impose son écologie ; il ne peut être question de dépasser ses limites de végétation, ni pédologiques (vers le bas pour ce qui est des espaces "cévenols", c'est-à-dire vers le calcaire), ni climatiques

²³ Je souligne le caractère relationnel de cette notion : un élément matériel donné ne devient "ressource" que s'il est approprié par une culture, portée par une société.

(vers le haut).²⁴ Mais même lorsqu'il semble ne faire que permettre, qu'ouvrir des "possibilités", le châtaignier va interférer sur la "morphologie sociale".

Les conséquences de l'interaction entre l'écologie spécifique de ces pentes, la ressource originale qu'est le châtaignier et les sociétés locales qui s'approprient "l'adret méditerranéen" du Massif Central, peuvent être décrites à différentes échelles, depuis la structure fine des unités de base (les parcelles d'abord, puis les terroirs familiaux, devenus "exploitations agricoles"), jusqu'à la configuration spatiale large que constitue l'ensemble de la grande châtaigneraie, en passant par les ensembles intermédiaires, groupes de petites vallées reliés aux terroirs et villes de plaine.

Si on considère en effet le jeu réciproque entre le châtaignier et cet autre facteur écologique qu'est la morphologie des terrains (les très fortes pentes), qui détermine la quantité de terres cultivables²⁵ on voit que les établissements humains de type village groupé au centre de son terroir ne peuvent être qu'exception : c'est physiquement impossible. La dispersion de l'habitat et la formation des "quartiers" sont sous la dépendance directe de la taille des sites agricoles disponibles et de leur répartition spatiale. La plupart des sites habités en "Cévennes" sont radicalement inaptes à "porter" une population qui excéderait celle du hameau, souvent celle de la ferme isolée. Une spatialisation originale comme celle que l'on constate en Cévennes est donc directement déterminée par les facteurs écologiques. Intervient le châtaignier : là où il était impossible de vivre avec la culture des plantes à glucides habituelles (céréales), il devient possible d'augmenter significativement le nombre d'habitants.

On sait que les différences dans la qualité des parcelles (évaluée en qualité de la terre, pente, irrigabilité, accessibilité, etc.) ont déterminé des partages microscopiques dans les terroirs cévenols. Chaque exploitation (donc dans une certaine mesure chaque héritier qui reste à la terre) devait posséder un peu de pré à regain (donc en bas, près de l'eau), un peu de champs à jardins (irrigables et construits en terrasses), un peu de bois (chêne vert pour le combustible), un peu de châtaigneraie...²⁶ Les inconvénients du morcellement ainsi aggravé à chaque partage, dont les acteurs ne pouvaient pas ne pas

²⁴ Ces limites peuvent être repoussées dans quelque mesure (ainsi, la création de variétés résistant au froid aurait permis l'expansion de la culture de l'arbre vers le nord, en Ardèche). Mais ceci ne joue qu'à faible échelle.

²⁵ Et même de terre tout court, étant donné l'effet de la pente sur l'érosion des éléments fins des sols. Il en va de même pour ce qui est de la présence obligatoire d'eau, source, ruisseau ou les deux.

²⁶ H. Balfet et Ch. Bromberger ont observé ce phénomène en Basses-Cévennes, à Généragues, au début des années 70. "En examinant le cadastre, écrivent-ils, on est d'ailleurs frappé par l'abondance des petites parcelles à proximité des cours d'eau, témoignage d'une tradition qui garantit tacitement à tous les exploitants d'un même quartier le droit à la terre irriguée" (1976 : 131). Il se peut, selon notre propre approche, que ce processus ne soit pas si "tacite" que cela : règle de partage successoral consciemment admise.

avoir conscience, semblaient sans doute secondaires par rapport à la *nécessité du maintien d'une structure du terroir familial* qui repose sur les différentes fonctions à remplir.

Mais le fruit "à pain" interagit en tant que ressource avec toutes les autres ressources : il ne permet pas à lui seul l'existence d'un établissement humain. C'est, en conséquence, à la création de terroirs concentriques autour de petits hameaux, que l'on assiste, un hectare, un peu plus, un peu moins, de terres "piochables", chacun entouré de ses châtaigneraies (quelques dizaines d'hectares, à comparer avec la surface des communes, qui est plutôt de l'ordre du millier d'hectares). Cette contrainte joue sur l'écartement des... "écarts" : c'est un rythme assez régulier d'occupation de l'espace qui en résulte, avec une maison (ferme, petit hameau groupant une deux, parfois trois familles) tous les quatre ou cinq cents mètres, séparées par les châtaigneraies et les bois. Le hameau n'est donc pas le village, le "bourg". Ce type de configuration produit un nombre incalculable de conséquences à tous les niveaux. Dans la mesure où le temps et l'espace d'une société sont étroitement contraints par la pente et par les exigences écologiques d'un arbre, c'est l'ensemble des faits culturels qui va subir ce faisceau de contraintes. Et on se gardera d'oublier qu'elles agissent sur des temps très longs.

Il en va de même à l'échelle la plus large, pour ce qui est du *contact* entre plaine et pays montagneux. En déterminant la confrontation entre deux milieux écologiquement distincts, il a permis ("possibilité") l'établissement de relations quasi-symbiotiques. Ce contact a *déterminé* la forme qu'a finalement pris l'organisation d'ensemble des espaces dits "cévenols", qui est profondément originale.

Car ce n'est pas autour d'un centre que s'organise cet espace, dont la densité irait en décroissant vers ses bords, comme on le voit dans la très grande majorité des organisations spatiales. Bien sûr, dira-t-on, il manque ici la grande formation urbaine capable de polariser l'espace périphérique. Mais justement elle ne manque pas par hasard : il n'y a pas où la construire, le territoire ne peut nulle part la porter. Ainsi, c'est *tout autour* des espaces que nous avons assignés à la civilisation du châtaignier, que s'établissent les centres urbains. Petits, dynamiques, véritablement urbains, ces centres sont vigoureusement inclus par nos interlocuteurs dans les "Cévennes", en dépit de tous les critères que l'on invoque par ailleurs pour définir les "limites" des "Cévennes". En sorte que le déterminisme écologique et lui seul permet d'expliquer cette organisation inversée, avec un centre peu dense et une "peau" à haute densité. La force centripète que la civilisation du châtaignier a été capable d'exercer est donc telle, que plutôt que d'être "écartelée" aussi à petite échelle comme elle l'est du point de vue d'un maillage plus large (par l'influence centrifuge des grands noyaux urbains de la plaine), elle réussit à polariser à son profit l'ensemble des petits centres urbains du pourtour, au débouché de ses vallées. Cette description se présente comme le complément des résultats de la géographie humaine (Soulier 1977), car l'espace "micro-polarisé" dont la structure est mise en relief par la "rétraction" observée durant ce siècle, est organisé, à

un niveau d'échelle supérieur, comme un espace dont le centre est démographiquement peu dense mais symboliquement chargé (auto-référent), et le pourtour démographiquement et socialement dense, mais sans identité propre au point de vue symbolique, car allo-référent (ce sont les "Cévennes" qui constituent le pôle de référence pour ces établissements de plaine - Ganges, Anduze, Alès...).

S'il y a une spécificité culturelle de cette région, et soulignons-le bien de *toute* cette région, c'est bien la châtaigneraie qui l'explique²⁷ : c'est autour et au moyen de sa constitution que la bande de terrains intermédiaires entre Montagne et Plaine a réussi à s'imposer comme troisième partenaire dans un jeu d'échanges qui a pu, ailleurs et sans elle, se structurer à deux. Mais ceci doit être décliné à un troisième niveau d'échelle, intermédiaire entre les deux précédents (la petite vallée et l'ensemble de la grande châtaigneraie), car, d'un autre côté, les faits politico-administratifs, au lieu d'unifier ces pays intermédiaires, les ont au contraire systématiquement structurés en ensembles de moyenne dimension, formés par des groupes de vallées au contact direct avec de puissants noyaux urbains et ruraux *de la plaine* : et non avec des noyaux sociaux situés sur "le Plateau" ou dans "la Montagne" !

Cette autre échelle, est celle que j'ai tenté de décrire comme celle des petits ensembles de vallées reliées à un secteur des plaines et à ses villes : plusieurs "Cévennes". La dimension et la forme de ces petits ensembles m'ont semblé extraordinairement stables, puisque certains suivent des contours assez proches depuis le néolithique. Structures politiques gallo-romaines, diocèses chrétiens, vigueries, droits féodaux, départements... tous ont pris acte de cette structure en nid d'abeille qui juxtapose des ensembles *mixtes* formés de petites vallées montagneuses *et* centres urbains (avec leurs dépendances rurales) de la plaine, et l'ont sans cesse renforcée.

Cette logique politique de séparation, de fragmentation, ne contredit-elle pas l'unité civilisationnelle de la châtaigneraie, comme le regrettent, bien que ne se référant pas à cette dernière, certains auteurs cités²⁸ ? Ce serait ignorer que les deux ordres de faits se développent sur des plans différents. Ce n'est pas parce que le sud de la France est politiquement séparé de la Catalogne d'un côté, de la Ligurie italienne de l'autre, par exemple, que la civilisation de l'olivier et de la vigne y est moins importante, ou qu'elle s'arrête à ces frontières. Et la "civilisation du riz" a-t-elle jamais été politiquement unifiée ? Dans une certaine mesure, on pourrait même être tenté de penser que cette structure de rapports entre formations politiques dominées par la plaine, et montagnes à châtaigniers, souligne la spécificité de ces dernières. Il n'est pas impossible qu'une fois de plus nous retrouvions dans le mode d'organisation de ces pays à contraste élevé, la

²⁷ Je l'ai montré en détail dans le texte de janvier 1996.

²⁸ En fait, tous les auteurs qui se réfèrent à la "cévenolité" restreinte des élites protestantes (références dans Dos Santos 1996). La construction du mythe "cévenol des Gardons", de la "Cévenne des Cévennes", bute contre cet "écartèlement", l'empêchant d'aboutir à une définition (territoriale entre autres) cohérente de l'entité.

structure fractale à laquelle j'ai fait allusion pour décrire les homologues formelles entre les frontières de la châtaigneraie, les dimensions des ensembles intermédiaires, et la structure des établissements de base, ferme ou hameau.

Les diocèses ont manifestement été découpés selon une "règle" (peut-être non délibérée) qui consistait à articuler les terroirs du Rhône à la Montagne, pour le secteur est, et de la montagne à la Méditerranée, au sud. Ce qui consiste à mettre ainsi ensemble secteurs de plaines alluviales et zones urbaines, puis étendues collines et garrigues avec leurs champs à céréales et leurs vignes, et petit ensemble de montagnes à châtaigniers. Ces dernières pouvaient donc devenir le complément des deux autres, forêt-verger pourvoyeuse de ressources de crise, après avoir été leur "frontière", leur réserve d'espace libre, leur front d'expansion par le peuplement, jusqu'à la grande peste de 1348. Vue ainsi, l'unité de la "civilisation du châtaignier" n'est pas contradictoire avec la formation des petites "cévennes"²⁹ que revendiquent les uns et les autres, mais *elle l'explique*. Elle est le seul élément qui puisse rendre compte à la fois de l'indiscutable unité culturelle de toutes les "cévennes", et du processus de formation de petites unités politico - administrativo - religieuses concurrentes, voire opposées, puisque se définissant en partie par exclusion mutuelle...

Le "possible" (Febvre) offert aux sociétés finit par s'en rendre, en quelque mesure, maître, en orientant leur devenir dans le très long terme. Il ne s'agit pas, pour les facteurs écologiques, de fournir une simple possibilité qui demeurerait virtuelle, laissant le champ libre aux (libres) "choix" de la culture, invention des techniques, aménagement des conditions matérielles... Car la culture "choisit" à l'intérieur d'un champ de possibles comme l'on choisit des "solutions" à des problèmes que l'on n'a pas choisis : souvenons-nous des problèmes posés par la pente, par exemple. Pure contrainte en termes de rareté des ressources (terre labourable), elle impose le développement des techniques de compensation qui "motivent" une culture technique de l'agriculture en terrasses (construction de murs de soutènement, accès, irrigation...). La technique, comme le disent les tenants de la "technologie culturelle", permet de s'affranchir à un certain degré, de la contrainte naturelle. Mais celle-ci demeure, présente y compris sous la forme des ouvrages d'art qui la combattent.

Le portage, par exemple, reste fondamentalement déterminé par la structure construite du paysage. Les types de cultures aussi³⁰. Ainsi, l'observation montre que dans les terroirs des vallées des Gardons pour ne prendre qu'eux, le fait structurel majeur pour ce qui est de la valeur d'un établissement est le *rapport entre largeur et hauteur des terrasses*. Partout où le rapport approche de 1, tout portage autre qu'à dos d'homme

²⁹ Qui semblent ainsi mériter d'être désignées par un nom commun, et non plus un nom propre.

³⁰ Notamment : préférence pour les cultures intensives de type horticole, partout où c'est possible.

devient impossible. Même le mulet *bâté* est un luxe.³¹ Il en résulte, entre autres, que des terres qui peuvent être travaillées à l'aide de l'animal de trait, lui sont accessibles à vide, mais pas en charge. L'agriculteur porte lui-même l'araire à dos, pour l'atteler sur place. Souvent, il portera aussi la récolte. On sait (Travier) que la *terre végétale* était également transportée vers le haut, à dos d'homme. La pente asservit l'homme à tout instant. Les parcours deviennent si coûteux en énergie, que des règles apparaissent, s'imposant à tout instant, telle celle qui veut que l'on ne rentre (ne "remonte") jamais les mains vides, de retour d'un champ. S'il n'a rien à porter, le Cévenol le trouve. Outil, menue récolte, morceau de bois, pierre de murette. Au prix de techniques très élaborées, la pente est domestiquée. Elle impose à celui qui l'habite une préoccupation de tous les instants : elle devient le "générateur" principal pour les problèmes qui se posent à lui. Or, le couple formé par cette contrainte (ce faisceau) et les solutions techniques qui lui sont associées produit dans le long terme un aménagement de l'espace d'autant plus contraignant qu'il est plus intensif. On a étudié ce type de rapports pour ce qui est de la maison : produit d'une conception et des contraintes locales, elle est un objet dépositaire des formes culturelles (une mémoire externe). On l'a vu également pour les phénomènes de bornage des champs : inscription analogique, sur le terroir, des relations sociales. La construction des terroirs en terrasses présente un caractère de mémoire externalisée qui est intermédiaire, dans son intensité (sa densité technique et sémantique), entre la maison, et le champ borné de la plaine, et plus proche de la première que du second. En façonnant la pente, la société se dote d'une culture qui "parle pente", qui "pense pente", comme ailleurs, en terres Nuer, on "parle bovin".

Les différences culturelles doivent donc, avant d'être considérées comme le résultat qui, constaté en un temps et un lieu donnés, apparaît comme relativement stable à une certaine échelle temporelle d'observation, être décrites comme un double *processus de différenciation et d'élaboration uniformisante*. Le premier est celui de la production de

³¹ Il faut un passage de un mètre pour l'animal, 1,50m pour la charge, 0,5m de sécurité (ne pas accrocher le mur amont, au risque de précipiter dans le vide l'animal et sa charge). Ces chiffres concernent les sacs ou paniers avec des matières pondéreuses (fumier, récoltes de châtaignes ou pommes de terre). Pour des denrées telles que le foin, toujours mis en ballots à la main faute d'accès pour les machines lorsqu'elles sont apparues, c'est plus flagrant. Un "barrillon" de foin (attaché par 4 à 5 cordes réunies par deux barres d'environ 1,50m de longueur sur 6 à 8cm de diamètre), pesant jusqu'à 80 kg, a un encombrement qui atteint 1,50m. L'équilibre du chargement (deux barrillons sur bât) détermine un encombrement de deux à trois mètres. Autant qu'une charrette moyenne. Il est le plus souvent impossible d'aménager des rampes de 2,5 à 3m de largeur sur des terrasses qui peuvent être plus étroites que cela. De très nombreux exemples existent, où seuls des escaliers en pierre, très étroits (0,35 à 0,50m) permettent les accès. Ils sont parfois *encastrés* dans l'épaisseur des murs de soutènement : gain de place.

la diversité; le second, de sens contraire, comprend la diffusion des innovations dans une aire déterminée, la perte de variantes purement locales au profit d'une certaine uniformité, l'adoption, la combinaison, la stabilisation de manières de faire et de penser qui deviennent le bien partagé d'espaces sociaux et culturels plus vastes. La description de ces processus fait appel au repérage des ressources différemment disponibles selon les lieux, aux complexes techniques et sociaux mis en place peu à peu pour la mise en valeur des ressources, à la matrice spatiale produite par leur implantation différentielle. En un mot, aux modes de vie élaborés dans les très long terme, *compte tenu* des contraintes écologiques. Nous retrouvons là encore les analyses de J.-P. Blom sur la constitution des sociétés paysannes montagnardes (*fjellbønder*) norvégiennes lorsqu'il tente de "démontrer la validité de l'approche écologique pour le problème de la diversification culturelle" : "il faut construire un modèle qui montre les processus synchroniques qui génèrent les formes (...) empiriques (constatées) à partir d'une base culturelle commune" (1969 : 77). Mais le lecteur aura noté qu'à ce mouvement de différenciation, il faut, selon nous, ajouter l'examen du mouvement inverse, qui est celui de l'intégration des solutions propres à un certain espace. Ce mouvement centripète, est d'une part un processus d'exclusion (ou non-adoption, voir ce qu'en dit A. Leroi-Gourhan 1947) ou d'élimination des formes qui entrent en conflit avec celles qui représentent des "choix" alternatifs. Il consiste d'autre part en la mise en cohérence relative avec les données pré-existantes, des éléments nouvellement produits ou reçus, fut-ce en les transformant ou en les adaptant de manière minimale.

Ces processus synchroniques sont envisagés dans le cas cévenol comme l'interaction entre un ensemble de facteurs écologiques (climatiques, pédologiques, morphologiques, floristiques), et l'ensemble des techniques créées pour mettre en valeur des ressources spéciales dans les conditions locales particulières. La référence au débat sur le mode d'articulation de ces deux ordres de facteurs ne peut être que succincte, et je renvoie à l'exposé qu'en donne C. Friedberg (1992). Gageons seulement que l'opposition entre une orientation en termes d'*écologie culturelle*, qui met l'accent sur le poids des facteurs écologiques dans la production de la diversité des cultures, et l'orientation "possibiliste" ou de la "*technologie culturelle*", qui accentuent le poids fonctionnel des techniques, donc des "choix" culturels, peut aujourd'hui être dépassée. La critique par Lucien Febvre ((1922) 1970) du "déterminisme géographique" est très convaincante, et il n'y a certes pas lieu de revenir sur les raisons de l'abandon des théories ratzéliennes. En revanche, le "possibilisme" qui se veut une alternative globale, ne peut éviter une certaine confusion, notamment en ce qui concerne les "niveaux de résolution", les *échelles* auxquelles ont considérés les problèmes (Friedberg 1992 : 59).

En sorte que le processus d'interaction entre culture et écologie ne peut pas être envisagé comme une causalité unidirectionnelle de l'une sur l'autre, mais comme une causalité réciproque, en spirale, dans laquelle, au cours du processus, c'est la dichotomie

elle-même entre nature au sens strict (hors-“humain”) et culture au sens strict (hors "nature") qui est mise en crise (Friedberg 1992)³².

Une perspective "phylogénétique" (Blom 1969, Leroi-Gourhan 1945³³) de la diversification culturelle exige un cadre théorique rendant compte du façonnement réciproque de la société et de sa culture (dont les techniques) par l'écologie de la niche qu'elle occupe. La formation de la "civilisation du châtaignier" des "Cévennes" au sens large, illustre cela très précisément, y compris dans les limites qu'elle impose au "jeu" des différences : donnée éminemment spatiale, elle ne peut être définie par les habitants de la châtaigneraie comme un périmètre clos ; donnée culturelle, elle n'est pas revendiquée par un groupe socialement unifié. Ayant pour support, enfin, une société paysanne, “segmentaire”, elle se prête à des découpages divers voire contradictoires, selon les stratégies des divers noyaux locaux des élites, car pour exister, elle n'a pas besoin du travail disjonctif des cartographes.

Conclusion

Laisser ceci p un autre texte !

4.

La perception de l'espace, et les conceptions construites à partir des schèmes élémentaires, sont des aspects des savoirs qui demeurent partiellement tacites, non-déclarés, non saisissables en totalité par les membres d'une culture locale. Bien qu'ils semblent moins directement liés à la corporalité individuelle que ne le sont les "techniques du corps" évoquées par Mauss, ils n'en sont certainement pas indépendants. L'espace visuel est directement lié aux déplacements physiques des personnes dans leurs terroirs. Les éléments perceptifs mobilisés, d'un autre côté, dès lors qu'il s'agit de décrire l'espace ou ses limites, semblent liés à un double habitus : celui, kinésique, des parcours possibles et/ou effectifs, et celui d'une rhétorique de description des lieux qui est un réglage des formes acceptables des discours décrivant des repérages.

³² Il convient néanmoins de souligner deux points. Premièrement, la reconnaissance d'une causalité *réci-proque* entre deux groupes de facteurs objectivables en tant que facteurs distincts, n'a pas les mêmes conséquences (indésirables) que la circularité *logique*, qui annule l'argumentation. Deuxièmement, il est essentiel de remarquer que ce type de causalité se déroule dans la diachronie, en sorte que l'état d'un groupe de facteurs à un moment donné peut être l'effet de l'autre groupe de facteurs à un moment antérieur, et/ou inversement, selon les phases historiques successives.

³³ A propos du processus de particularisation culturelle, Leroi-Gourhan écrit qu'elle "*répond au sens même de l'Evolution qui n'est pas de fondre des hybrides de plus en plus standardisés, mais de créer des formes opportunes*" (1945 (1973) : 409).

Si l'on tente de résumer les éléments les plus importants qu'apporte l'enquête quant à la perception de l'espace, on devra retenir les suivants.

Il s'agit, tout d'abord, d'un *espace orienté* : les "Cévennes", c'est le sud. On pouvait s'y attendre, en explorant la frontière nord, puisque l'espace "cévenol" se trouvera alors entièrement déployé vers le sud ; mais, et c'était moins attendu, pour ce qui est de la frontière ouest, tournée vers l'Aveyron. Dans ce cas, une rotation à 90° de l'espace est effectuée, pour "voir" les Cévennes non à l'ouest, mais au sud. En ce qui concerne la frontière nord elle-même, le "nord" est équivalent à l'ouest géographique, et le "sud" à l'est géographique. Cette rotation (approximativement de même amplitude), est *inverse* de la précédente.³⁴ J'ai fait l'hypothèse que dans les deux cas, "sud" et "bas" sont en rapport d'équivalence, et que l'on peut parler *points cardinaux*, pour exprimer *position sur la pente* (deux formes de "repérage absolu", Levinson 1992 : 12).

Au cours de la tentative pour saisir l'articulation entre "Cévennes" et "non-Cévennes", deux autres processus complémentaires ont été identifiés, que je rappellerai succinctement. Le premier est celui de *l'échelonnement des lieux considérés comme étant "la limite"*, selon l'endroit où se place l'observateur. Le second, est un processus de *dilution progressive* du degré de précision de la description des "frontières", au fur et à mesure que celles-ci sont plus lointaines par rapport à l'endroit où se situe l'observateur. Mais un troisième mécanisme apparaît de façon particulièrement claire dans ces entretiens, qui, sans être incompatible avec les précédents, attire notre attention sur un aspect jusqu'ici peu exploré. Il consiste, pour la personne qui entend situer "les Cévennes", à adopter comme "limite" la plus remarquable *le plus proche obstacle perçu*, entre soi et les "Cévennes". On a ainsi un échelonnement du repérage des "limites", qui se déplace, en avant de l'observateur, pour s'arrêter au premier obstacle remarquable. Que ce soit à proximité des limites nord, ou bien au sud, déjà dans la zone des garrigues que les gens éprouvent quelque difficulté à définir, ce schème fonctionne à plein. De surcroît, même en se plaçant "à l'intérieur" de l'espace "cévenol", il semble clair que la "limite" est elle-aussi constituée par le premier repère remarquable, en partant du point de l'espace qui est le point d'observation. Ainsi, la même notion de base - "la porte" - désigne-t-elle le mieux le point où l'on se trouve, ou bien le point "cévenol" *le plus proche* du lieu où l'on se trouve...

Les deux systèmes de repérage se combinent : la "limite près de soi" (l'extraordinaire récurrence du schème : "nous sommes à la limite, *ici*"), et "la limite c'est l'horizon du

³⁴ Sur les opérations de "rotation de l'espace", sur la mise en équivalence de "sud" et "vers le bas, ou aval" et de "nord" et "vers le haut, ou l'amont" effectuées par des cultures Maya du Mexique, voir Levinson (1992 : 15).

premier obstacle", celui-ci se "déplaçant" successivement comme le lieu d'observation où se place le sujet ³⁵.

L'effet conjugué des deux schèmes, centrés sur la position occupée par l'observateur, se mesure dans la récurrence de l'association entre *précision infinie* (à l'échelle du hameau, près de soi), opposée au *prolongement indéfini* (limite insaisissable, dès que l'on en est un tant soit peu éloigné).

Une seule, parmi les conséquences qu'il conviendrait d'en tirer pour la suite des ces recherches, doit être rappelée, dans la perspective des "frontières culturelles". Il s'agit du caractère *segmentaire* des repérages spatiaux et par conséquent, de l'assignation des limites aux espaces à valeur identitaire. Si l'on ne peut repérer de façon précise que la limite près de soi (s'ajoutant au fait que la limite est là où l'on se trouve), la construction d'entités spatiales plus larges ne peut être que d'une nature entièrement différente de la construction des unités restreintes. La propagation des repères spatiaux n'est pas monotone : les critères localement valables sont *logiquement* susceptibles d'être appliqués de proche en proche, mais ils ne le sont pas, en pratique. Comme je l'indiquais plus haut, les schèmes de perception de l'espace, leur forme spéciale d'organisation, et les conditions pratiques de leur "application" contraignent toute éventuelle définition d'espaces identitaires. Car la perception des "limites" d'un espace, est la perception des différences culturelles. Ce qui, au-delà des limites, n'est plus vrai, ne se rapporte pas seulement aux éléments physiques ou écologiques de l'espace considéré. Mais l'impossibilité de lui assigner des limites dans toutes les directions, permet la construction de définitions qui reposent sur la précision *et* l'imprécision simultanément, c'est-à-dire, sur une conception des entités culturelles qui fait de celles-ci des êtres entièrement et définitivement hypothétiques. En sorte que l'extrême précision du local permet de raisonner de façon assurée *avec* l'extrême flou de la notion globale (Black 1963).

La description des éléments perceptifs de l'espace permet donc probablement à l'anthropologue de dépasser la contradiction (plus qu'apparente) qu'il peut déceler dans les discours locaux entre le sentiment irrécusable de l'existence de sa propre culture, et l'impossibilité d'en donner une définition, ou même des critères de discrimination suffisants. Il se peut, étant donné par ailleurs le poids de la composante *territoriale* dans la formation des entités culturelles - ethniques ou non... - qu'ils aient une certaine valeur *explicative* pour la formation de ces entités et pour leur statut réel lorsqu'elles existent : des objets nominaux d'un certain type cognitif.

La perception de l'espace apparaît donc dans l'ensemble des résultats, quelle que soit la "famille" de problèmes soulevés (questions d'ethnicité-identités-entités, ou d'écologie culturelle, production de la diversité), comme un domaine stratégique.

³⁵ Nous avons repéré cet effet même lorsque les personnes interrogées faisaient usage d'un système de *repérage circulaire* ("Cévennes" *autour* d'un point remarquable, "Cévennes" *autour* de soi).

Conclusion

Frontières et Entités

Diversification culturelle, Ecologie de la culture

Perception de l'espace, territorialité et nature des entités

"L'énigme cévenole" résolue ?

Bibliographie des ouvrages cités

- AMSELLE J.-L. 1990, *Logiques métisses ; Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris, Payot.
- BALFET H. et BROMBERGER Ch. "Dimensions de l'espace et formes d'entraide : le "quartier" cévenol", *L'autre et l'Ailleurs, Hommage à Roger Bastide*, Paris, Berger-Levrault, 1976 : 117-136.
- BARTH Fredrik (ed.), 1969 *Ethnic Groups and Boundaries, The Social Organization of Culture Difference*, Boston, Little, Brown and Company.
- BATTEAU Allen W., 1990, *The Invention of Appalachia*, The Univ. of Arizona Press, Tucson.
- BICKEL, B. 1994, "Mapping operations in spatial deixis and the typology of reference frames", Working Paper n° 31, Cognitive Anthropology Research Group at the Max Planck Institute for Psycholinguistics.
- BLACK M., 1963, "Reasoning with loose concepts", *Dialogue*, 2, 1 : 1-12.
- BLOM J.-P., 1969, "Ethnic and Cultural Differentiation", in BARTH F. (ed.) 1969 : 74-85.
- BOISSET J.-P. 1969, *"Les sectes protestantes en Cévenne"*, thèse de sociologie soutenue à Montpellier.
- BOZON P. 1961, *La Vie Rurale en Vivarais, Etude Géographique*, Thèse principale pour le Doctorat ès Lettres.
- BOZON P. 1978, *L'ardèche, la terre et les hommes du Vivarais*, Lyon, L'Hermès.
- BRUNETON-GVERNATORI A. 1984, *Le pain de bois : ethnohistoire de la châtaigne et du châtaignier*, Toulouse, Eché.
- CAMPROUX Ch. 1962, *"Essai de géographie linguistique du Gévaudan"*, Paris, PUF.
- CAMPROUX Ch. s.d., *"Petit Atlas linguistique discursif du Gévaudan"*, Montpellier, Centre d'Etudes Occitanes, Univ. p. Valéry.
- Carneiro 1996

- DE CERTEAU M., JULIA D., REVEL J., 1975, *Une politique de la langue. La révolution française et les patois*, Paris, Gallimard.
- DOS SANTOS J. R., 1973, *Notes pour le scénario d'un drame* (Immigration et racisme ordinaire en France), Etude pour une Municipalité du Nord-Pas-de-Calais, 110 pages.
- DOS SANTOS J. R., 1995a, "Usages des plantes et espace du corps : une topologie du domaine corporel dans un savoir vernaculaire", *Ecologie Humaine*, XII (1) janvier 1994 : 53-88. (Paru : janv. 1995).
- DOS SANTOS J. R., 1995b, *Savoirs de la Nature, nature des savoirs. Les savoirs de plantes en Cévennes. Contribution pour une anthropologie cognitive*. Thèse pour le Doctorat en Anthropologie, Tome I, 699 pages, Tome II (Annexes), 258 pages. EHESS, Paris, avril 1995.
- DOS SANTOS J. R., 1996, *Diversité culturelle et manipulation des différences : Perception de l'espace et émergence des entités culturelles en "Cévennes"*, Rapport pour le Ministère de la Culture, Mission du patrimoine Ethnologique, 452 p.
- DOS SANTOS J. R. et MARIE M., 1971, *Société Française et travailleurs immigrés ; Esquisse d'une problématique*. Rapport de recherche pour le Commissariat au Plan (contrat ADIRES), 160 p.
- DOS SANTOS J.R. et DE ALENCAR J.A., 1972, *Les discours de la marge (ou l'apparition des problèmes de marginalité dans les pays développés)*, Rapport de recherche pour la DAFU, Ministère de l'Équipement, 97 p.
- DURKHEIM E. et MAUSS M., (1913) 1974, "Note sur la notion de civilisation", et autres textes sur "la théorie des civilisations", in MAUSS M., *Oeuvres*, Paris, Minuit, vol. 2 : 451-523.
- FEBVRE L. (1922) 1978,
- FRIEDBERG C. "La question du déterminisme dans les rapports-homme-nature", in JOLLIVET (Dir.), 1992 : 55-68.
- HANDLER 1988
- JOLLIVET M. (Dir.), 1992, *Sciences de la nature, sciences de la société, les passeurs de frontières*, Paris, CNRS.

- JOUTARD P., 1977, *La légende des Camisards, une sensibilité au passé*, Paris, Gallimard.
- JOUTARD P., 1979, (dir.), *Les Cévennes de la montagne à l'homme*, Toulouse, Privat.
- JOUTARD Ph. 1979, "Les Cévennes entrent dans l'histoire", in JOUTARD (Dir.) 1979 : 97-130.
- LEROI-GOURHAN A., 1973 (1945), *Milieux et techniques*, Paris, Albin Michel.
- LE ROY LADURIE E., 1966, *Le Paysans de Languedoc*, 2 Vols., Paris, Mouton.
- LEVINSON Stephen C. 1992, "Primer for the field investigation of spatial description and conception", *Pragmatics*, 2:1, 5-47.
- MAHMOOD C. and ARMSTRONG 1992
- MEDEIROS F. 1996, *Métropolisation...* (Ms. inédit, Comm. pers.)
- NEEDHAM R., 1975, "Polythetic Classification : convergence and consequences", *Man*, 10 : 349-369.
- PELEN J.-N., 1987, *L'autrefois des Cévenols*, Aix-en-Provence, Edisud.
- PELEN J.-N., 1991, "Occitan et français dans la culture cévenole, pratique et perception", in BOUVIER J.C. et MARTEL C. (dirs), 1991 : 359-370.
- PELEN J.-N. et TRAVIER D. 1982, *Encyclopédie du Temps Cévenol*, Nîmes, Sedilhan.
- POITRINEAU A., 1962, "Aspects de l'émigration temporaire et saisonnière en Auvergne à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle", *Revue d'Histoire Moderne*.
- POITRINEAU A., 1983, *Remues d'hommes, Les migrations montagnardes en France, 17ème-18ème siècles*, Paris, Aubier.
- POUTIGNAT Ph. et STREIFF-FENART J., 1995, *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF.
- ROSCH E. and LLOYD B.B., 1978, *Cognition and Categorization*, Hillsdale, N.J., Lawrence Erlbaum Ass.
- SOULIER A., 1977, "Eléments pour l'étude des formes de réorganisation de l'espace rural : le cas de l'arrière-pays languedocien", *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, 11, 1, 1977 : 121-139.

WEBER E., 1983, *La fin des terroirs*, Paris Fayard.

WITTGENSTEIN L. 1961, *Investigations Philosophiques*, Paris, Gallimard.